

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Le ministre délégué, chargé de la ville

Paris, le **21 SEP. 2012**

Monsieur le Président,

En dépit des efforts déployés par tous ceux qui agissent auprès des habitants des quartiers, beaucoup d'entre eux demeurent confrontés à des inégalités profondes et persistantes. Dans son rapport « La politique de la ville : une décennie de réformes », rendu public le 17 juillet dernier, la Cour des Comptes constate que les politiques conduites jusqu'à présent n'ont pas permis de les réduire.

Cette situation exige la mise en œuvre d'une nouvelle étape de la politique de la ville. Son organisation, sa méthode et son contenu doivent être repensés à l'aune des grandes évolutions sociales, économiques et institutionnelles. Le 22 août dernier, j'ai présenté en conseil des ministres la « feuille de route du Gouvernement pour les habitants des quartiers », que vous trouverez jointe au présent courrier. Elle rappelle la nécessaire mobilisation de chacun, au service du rétablissement de l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés.

Dans ce cadre, le Premier ministre a décidé d'organiser une concertation pour préparer cette refonte de la politique de la ville. Elle sera engagée dès le mois d'octobre sous ma responsabilité et mobilisera les élus, les services de l'État, des représentants du tissu associatif et du monde économique, et plus largement l'ensemble des partenaires de la politique de la ville. Compte tenu de l'urgence de la situation, les délais de cette concertation sont volontairement resserrés. Il s'agit d'aboutir dans un délai de trois mois à des propositions concrètes que je soumettrai au Premier ministre dans le cadre d'un comité interministériel des villes au début de l'année 2013. Elles trouveront ensuite leur traduction effective dans le cadre de la loi.

La richesse des questions à aborder nous a conduit à structurer les échanges autour de trois groupes de travail : le premier sur la nouvelle géographie prioritaire, le deuxième sur les questions de contractualisation, de gouvernance et d'évaluation et le troisième sur le contenu même de la politique de la ville. Co-animés chacun par un élu et un représentant de l'Etat, ces groupes seront encadrés par trois réunions plénières.

Monsieur Renaud Gauquelin
Association des maires ville et banlieue de France
Président de Ville et Banlieue
22-28 rue Joubert
75009 PARIS

Parce que la politique de la ville implique un partenariat étroit entre l'État et les collectivités territoriales, il est indispensable que les élus locaux prennent toute leur place dans cette concertation. Leur connaissance des réalités territoriales et leur capacité à se saisir des grands enjeux de notre pays, nous permettront, j'en suis convaincu, de faire des propositions à la fois ambitieuses et pragmatiques sur le devenir de cette politique. C'est fort de ce constat qu'il m'a semblé important que votre association puisse participer pleinement à cette concertation.

Tout au long de la concertation, votre participation ou celle de vos représentants aux différents groupes de travail (un par réunion) est hautement souhaitable. Les inscriptions à la concertation devront être confirmées en utilisant le formulaire d'inscription accessible sur le lien suivant :

http://extranet.ville.gouv.fr/inscription/dac/inscription_concertation.php.

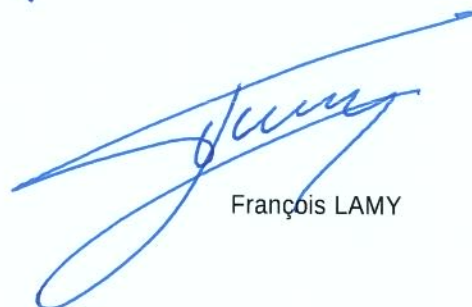
Un site internet dédié sera par ailleurs mis en place le 1^{er} octobre prochain pour vous permettre d'accéder à l'ensemble des informations et documents concernant cette démarche.

Une première réunion plénière se tiendra **le jeudi 11 octobre à Roubaix, de 10h30 à 16h30**. J'espère vivement qu'il vous sera possible d'y participer personnellement. Les précisions concernant l'organisation et l'inscription à cette journée vous seront adressées sans délai par courrier électronique du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information concernant l'organisation de la concertation. Une adresse électronique a été spécifiquement mise en place à cette fin : concertation@ville.gouv.fr. J'ai par ailleurs désigné Camille VIELHESCAZE, conseiller « territoires », comme votre interlocuteur direct à mon cabinet.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette réflexion décisive pour le devenir de la politique de la ville, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A. Lamy,



François LAMY